



Ligue
Hauts-de-France
des Échecs



Règlement du Championnat Régional Universitaire 2024-2025

Article 1 : Organisation

La Ligue Hauts-de-France des Echecs ; la Ligue Hauts-de-France du Sport Universitaire et le Comité Départemental du Jeu d'Echecs du Nord organisent le Championnat Régional Universitaire 2024-2025 pour les étudiantes et les étudiants **inscrits en Université dans les Hauts-de-France**.

Le vocable « étudiant » correspond à toute personne suivant des études après le Bac (formation initiale ou continue) en Universités, BTS, IUT, Grandes Ecoles, classes préparatoires, etc., titulaire d'une carte d'étudiante ou étudiant pour l'année universitaire en cours.

La participation à ce Championnat est qualificative pour le Championnat de France Universitaire (5 et 6 avril au Havre)

Les étudiantes et les étudiants justifiant d'une incapacité à participer à une phase qualificative et souhaitant participer au championnat de France universitaire, doivent faire une demande de **qualification exceptionnelle** auprès de leur ligue régionale du sport universitaire.

Article 2 : Critères de participation et licences

Ce Championnat se déroule le Jeudi 27 février 2025, salle Châtelet à Lille ; 7, rue Frédéric Combemale.

Le tournoi est homologué Fide Rapide, la licence FFE est donc obligatoire, ainsi que la licence FFSU.

L'inscription à ce Championnat Régional est totalement gratuite, elle doit être confirmée.

Les inscriptions sont ouvertes jusqu'au 24 février, au plus tard et se font directement sur le site de la ligue des

hauts-de-France sur ce lien <https://sport-u-hautsdefrance.com/sports-ind-ligue-echecs/>

Pour toutes informations complémentaires vous pouvez contacter Mme Magalie DECLETY mdeclety@sport-u.com ; Directrice Régionale FFSU HDF.

Article 3 Règles du jeu

Les règles du jeu sont celles adoptées par le 93ème Congrès de la FIDE qui s'est tenu à Chennai (Inde) en vigueur depuis le 1er janvier 2023.

Article 4 : Appariements et Cadence

Le Championnat se dispute en 5 rondes à la cadence de 15 minutes + 5 s par coup. La notation n'est pas obligatoire.

Article 5 : Pointage et horaires prévisionnel des rondes

Le pointage se fait à partir de 13h00 ; la ronde une démarre à 13h30.

Article 6 : Résultats et Classement

Une partie gagnée est comptée 1 point, une partie perdue devant l'échiquier 0 point, une partie nulle est comptée ½ point.

Une partie perdue par forfait sportif est comptée 0 point.

Le classement est établi après calcul du total cumulé (nombre de points marqués).

Les ex-aequo sont départagés par, dans l'ordre ;

Le Buchholz Tronqué (Buchholz auquel on retire le score le plus bas),

Le Buchholz (somme des scores ajustés des adversaires),

Pour le calcul du Buchholz dans le cadre de parties non jouées, en accord avec l'article C07-16.6, le calcul du score ajusté est effectué par le logiciel PAPI version 3.3.7 suivant les préconisations de la FIDE antérieures à 2023.

Article 7 : Arbitrage et règles du jeu

Le tournoi est arbitré par M Philippe BLOT ; Arbitre Fédéral Elite 1.

Article 8 : Comportements des joueurs

Tous les participants s'engagent à avoir une attitude conforme à l'éthique de notre sport

Les analyses ou les blitz ne sont pas autorisés dans la salle du tournoi. Les discussions entre joueurs peuvent gêner certains participants et peuvent, de plus, être mal interprétées. Les joueurs sont priés d'en tenir compte par courtoisie et sportivité.

Il est interdit aux joueurs de discuter de leur partie en cours avec quiconque.

Il est interdit à un joueur d'avoir sur lui, un téléphone portable, une montre connectée ou tout autre moyen électronique de communication. Toutefois, le règlement de la compétition permet que de tels appareils soient laissés dans le sac d'un joueur, à condition qu'ils soient complètement éteints et désactivés.

Il est interdit à un joueur de transporter un sac contenant un appareil de ce type sans la permission de l'arbitre.

S'il est prouvé qu'un joueur a un tel appareil sur lui dans la salle de jeu, le joueur perdra la partie. L'adversaire sera déclaré vainqueur. Les règles de la compétition peuvent spécifier une autre sanction, moins sévère.

L'arbitre pourra exiger du joueur le droit d'inspecter en privé le contenu de ses poches, sacs ou autres objets.

Si un joueur refuse de se soumettre à ces obligations, l'arbitre prendra des mesures conformément à l'article 12.9 des règles du jeu.

Article 9 : Commission d'Appel

Seul l'arbitre reste compétent pour régler tout litige. Un joueur peut toujours saisir la commission d'appels sportifs de la Ligue Hauts-De-France des Echecs en rédigeant un procès-verbal, après s'être plié aux décisions de l'arbitre, celui-ci étant tenu de fournir toutes les précisions et modalités utiles.

Article 10 : Acceptation du règlement

L'inscription à ce Championnat implique l'acceptation du présent règlement et le respect de la charte des joueurs et joueuses d'échecs, affichée dans la salle.

Article 11 : Protocole Sanitaire

Le tournoi se déroule selon les conditions sanitaires en vigueur à la date de chaque rencontre. L'organisateur et l'arbitre principal sont responsables de l'application des règles sanitaires.

**Dans ce règlement, les termes « joueur » ; « participant » et « il » (lorsque cet article fait référence à une personne) s'entendent aussi bien au masculin qu'au féminin.*

L'arbitre Principal

Les organisateurs,
la ligue du sport universitaire Hauts-de-France